



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE LE 2 DÉCEMBRE 2024**

Délibération n° 11/2024/50 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner M. Sylvain TABARY en tant que secrétaire de séance pour la présente réunion.
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024.

Délibération n° 11/2024/51 : Modification des statuts du SIEIL - adhésion de nouveaux membres

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 8 octobre 2024.

Délibération n° 11/2024/52 : Occupation du domaine public pour le marché de Noël du 6 décembre 2024

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour l'association « L'Atelier – Échanges, partages et initiatives à Rivarennes », régie par la loi de 1901, dans le cadre de l'organisation de son marché de Noël le 6 décembre 2024.
- de charger le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération et de faire exécuter tous les actes en découlant.

Délibération n° 11/2024/53 : Implantation d'une jardinière « Chemin de la Ramonerie »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association « ADMR - Les Maisonnées », pour l'installation d'une jardinière sur le domaine public, à l'intersection du « Chemin de la Ramonerie » et de la « Rue de la Grégorée ».
- de consentir cette occupation à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article 1876 du Code civil.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec « Les Maisonnées ».
- de prévoir une durée de convention d'un an, reconductible à l'échéance pour une durée d'un an.

Délibération n° 11/2024/54 : Frais de déplacement des agents communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la mise en place du remboursement des frais des agents de la commune de Rivarennes, selon les modalités énoncées,
- donne pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°12/2022/43 du 15 décembre 2022

Délibération n° 11/2024/55 : Recensement de la population 2025 : désignation d'un coordonnateur communal et création d'emplois non permanents d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner un coordonnateur communal d'enquête (et si besoin un coordonnateur suppléant)
- de créer deux emplois d'agents recenseurs à temps non complet afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025, de les recruter en qualité de vacataires et de les payer à la tâche.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Délibération n° 11/2024/56 : Avis sur la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) – projet de carte des aléas

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) des vals de Bréhémont-Langeais.
- de demander aux services de l'État de poursuivre la concertation avec les collectivités et la population pour garantir une plus grande transparence et une meilleure prise en compte des enjeux locaux.
- de charger le Maire de transmettre cet avis aux services de l'État et de suivre les étapes de la révision du PPRI.

Délibération n° 11/2024/57 : PNR – RAMSAR : projet de labellisation "La Loire des Confluences"

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la soumission de la candidature de site de la « Loire des confluences » au titre de site RAMSAR.

Le secrétaire de séance,

Sylvain TABARY

Le Maire,

Agnès BUREAU